

CESER : **5 février 2024**
Intervention n° : **3**
Document : **Feuille de route halieutique bretonne**
Oratrice : **Jeanne-Noëlle Lamour**

Je m'exprime au nom des CCI.

A la suite de l'adoption de la politique régionale mer et littoral en octobre dernier, le Conseil régional propose aujourd'hui une feuille de route pour l'ensemble de la filière halieutique. Elle traduit en termes opérationnels, pour chaque acteur impliqué, les mesures structurantes destinées à renforcer la filière halieutique bretonne face aux enjeux climatiques, énergétiques, environnementaux et concurrentiels.

Ceux-ci sont immenses, et les crises successives qui frappent notamment le secteur de la pêche montrent que nous avons besoin de penser et travailler en termes de stratégie et d'évolution. Les réponses à ces crises et l'adaptation du secteur ne peuvent pas être que bretonnes : elles se situent aux échelles nationales et européennes dans les dimensions règlementaires et d'accompagnement financier.

Mais notre Région a le mérite de s'impliquer dans la recherche et la mise en œuvre, avec les acteurs régionaux de la filière, de voies de transformation de la filière pour la rendre compétitive dans la mutation de ses activités et de son environnement. Nous rappellerons ici juste deux chiffres pour la seule filière alimentaire issue des produits de la mer : elle représente 4 000 entreprises et 18 500 emplois. Contrairement à ce que les crises récurrentes pourraient laisser penser, et malgré la diminution du nombre de pêcheurs, c'est une activité en plein essor, qui innove, crée et embauche.

Dans cette stratégie et au sein de la feuille de route, les CCI, gestionnaires du plus grand nombre des ports de pêche et halles à marée bretons aux côtés de la Région et des collectivités territoriales, prennent leur place.

Nous pensons ainsi important d'associer le GIE Ports de pêche à un plan régional d'implantation de panneaux solaires, en tant que partenaire associé, dans l'objectif d'une autoconsommation en électricité des halles à marée.

Par ailleurs, le rôle de ces criées dans la première commercialisation des produits de la pêche est un point clé dans l'organisation de la filière, car point de contact qui va déterminer à la fois la rémunération des pêcheurs et la compétitivité des produits qui seront proposés au consommateur par les mareyeurs et transformateurs. Dans cette perspective, nous encourageons la démarche de la feuille de route pour renforcer l'information et la transparence des places de marché à l'échelle régionale et d'améliorer la qualité des produits.

La Bretagne se caractérise par un grand nombre de ports de pêche, avec des variétés d'apports propres à chaque port ou territoire littoral. La définition d'une stratégie régionale pour une meilleure compétitivité globale de la filière passe par une gouvernance portuaire coordonnée et par des coopérations entre gestionnaires des infrastructures pour améliorer la mise sur le marché des produits de la mer et en augmenter la valeur ajoutée. Le renforcement du Groupement interportuaire et l'intensification de ses coopérations avec le GIP ports de pêche vont, pour nous, dans ce sens.

Enfin, sur la proposition d'organisation nouvelle des concessions portuaires halieutiques, nous partageons la projection de vision commune voire d'élaboration d'une synergie maximisant les perspectives de valorisation de la pêche bretonne durable, sans nécessairement centraliser toutes les concessions bretonnes au sein d'une seule structure. L'analyse de la chaîne logistique complète jusqu'au consommateur final, en y intégrant une éventuelle spécialisation et une intégration de l'aval, consoliderait cette vision. Dans cette perspective, la question du découplage du financement des plans d'investissement et de la gestion opérationnelle des infrastructures reste posée, compte tenu de la hauteur nécessaire des investissements de décarbonation et de modernisation au regard des flux de trésorerie constaté dans le modèle actuel des halles à marées.

Je vous remercie de votre attention.